

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE COUDRECIEUX

Séance du 10 avril 2017

**Date de Convocation :**

Le 04 avril 2017

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil dix-sept, le dixième jour du mois d'avril, à vingt heures trente minutes, **le Conseil Municipal** de la commune de Coudrecieux, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Coudrecieux, sous la présidence de **Monsieur Laurent GOUPIL**, Maire.

**Étaient présents :** M. GOUPIL Laurent, Mme DEROUINEAU Christine, M. EPINEAU Jean-Luc, Mme PILET Florence, M. HAMELIN Fabrice, M. CHANTEPIE Mickaël, M. CHAMBRIER Thomas, M. RICAUX Damien, Mme PECATTE Charlotte, Mme CHEVEREAU Annette, M. MIARD Marcel.

**Étaient absents excusés :** M. CUREAU Gilbert, M. DREUX Patrice et Mme MARIS Corine

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Secrétaire de séance :** Mme CHEVEREAU Annette,

## ORDRE DU JOUR

- Validation du Compte-Rendu du Conseil du 27 février 2017,
- Validation du Compte-Rendu du Conseil du 27 mars 2017,
- **Projet Eolien : présence de l'agence TACT (intervention de M. Thomas Muselier) mandatée par la société JPPE afin de présenter l'avancée du projet éolien.**
- **Vote du Budget Primitif 2017 – Service Assainissement (suite erreur lors du Conseil Municipal du 03 avril 2017)**
- **Modification des statuts de la communauté de communes : compétence Programme Local de l'Habitat**
- **Autorisation de déclassement d'une partie du domaine public : Rue du Chemin de fer et place de l'ancienne gare**
- **Informations diverses,**
- **Questions Diverses**

Monsieur le Maire propose que le point 3 de l'ordre du jour « Présentation du Projet Eolien par par l'Agence TACT » passe en premier dans l'ordre de présentation, suite à la présence de Monsieur Muselier de l'agence TACT et Monsieur Rouault de JPPE.

### **3ème Objet : PROJET EOLIEN : Présentation de l'Agence TACT**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Thomas Muselier de l'agence TACT mandatée par la société JPPE concernant l'avancée du projet éolien.

Le Projet Eolien qui est envisagé est un projet d'envergure, jusqu'à 18 éoliennes, dans une forêt privée, réparties en deux secteurs sur 4 communes (Coudrecieux, Dollon, Montaillé et Semur en Vallon) et 2 Communautés de communes (CdC des Vallées de la Brayé et de l'Anille et CdC du Gesnois Bilurien).

Le travail de l'Agence TACT est d'accompagner et de mettre en débat des projets sensibles (parcs éoliens, méthanisation, gazéification, carrières, grands linéaires).

En premier lieu, l'agence pose un diagnostic, dégage une problématique et propose des dispositifs construits de mise en débat et d'information sur les territoires de projet.

Pour cela trois phases sont nécessaires :

- **1<sup>ère</sup> phase : Phase Audit** : Etude approfondie du dossier, du territoire, de l'historique et du contexte du projet; ainsi que des rencontres avec les acteurs du territoire.
- **2<sup>ème</sup> phase : Phase Diagnostic et Recommandations** : Faire émerger les conditions de l'intégration du projet et proposer processus et outils pour y parvenir.
- **3<sup>ème</sup> phase : Phase Accompagnement opérationnel et Suivi** : mettre en œuvre sur le terrain les recommandations d'intégration.

Les enjeux de l'intégration d'un parc Eolien sont les suivants :

- **Enjeu de pilotage politique et gouvernance** : mettre en place un pilotage qui intègre toutes les parties prenantes à leur bonne place et dans leur bon rôle.
- **Enjeu d'information en continu** : avancement du projet, des études et de la concertation.
- **Enjeu de pédagogie** : expliquer son projet, son fonctionnement, ses impacts.
- **Enjeu de concertation** : discuter et négocier avec toutes les personnes concernées des impacts du projet, des mesures compensatoires.

Les interventions de l'agence Tact sont de

- Se mettre à l'écoute des acteurs locaux
- Les associer au bon moment dans un dispositif adapté
- Analyser les enjeux locaux et faire un projet qui ait du sens localement
- Proposer un cadre de travail robuste : permettre le débat, maîtriser le temps et le calendrier.

Sur le travail effectué selon les phases :

**1<sup>ère</sup> phase** : La Phase Audit a été réalisée, notamment par le biais de diverses rencontres et travaux :

- Prise en main du dossier et compréhension du projet de JPÉE,
- 1<sup>ère</sup> approche du contexte territorial,
- Entretiens acteurs clés : Laurent Goupil, Michel Pairigouas, Marc Fouquet (accompagné de Gérard Batard), Alain Carreau et Frédéric de Montalembert,
- Nouvelle présentation du projet devant le conseil de Semur-en-Vallon,
- 1<sup>er</sup> comité de suivi le 10 janvier 2017 à Montaillé, validation du dispositif d'information concertation,
- Porte-à-porte riverains du 7 au 9 février 2017.

**2<sup>ème</sup> phase** : Phase Diagnostic et Recommandations, plusieurs points en ressortent :

➤ **DIAGNOSTIC** :

**Le contexte Sarthois** : La Sarthe est un territoire dont le développement éolien reste à faire. Le territoire découvre l'éolien, un temps de pédagogie approfondie sera nécessaire.

La sociologie du département en fait un territoire difficile pour l'éolien, avec quelques grands élus qui se sont positionnés contre.

**Un territoire en recomposition et pas à l'échelle du projet** : Les 4 communes concernées sont parties prenantes de 2 CdC différentes depuis janvier 2017. Il y a peu d'occasions de travailler en commun et donc pas de culture de la coopération à l'échelle du projet.

**4 communes favorables, mais beaucoup de questions :** Les 4 communes concernées par le projet ont délibéré favorablement mais beaucoup de questions restent en suspens (ce qui est normal, c'est un projet qui démarre à peine, mais perçu comme déjà « ficelé »)  
La précision de la présentation faite aux communes a parfois laissé l'impression que « tout est joué », il sera important de bien partager le calendrier du développement et les sujets ouverts à la discussion avec les élus.

➤ **RECOMMANDATIONS :**

De cela, il en convient une nécessité de créer une instance politique de suivi du projet (Gouvernance territoriale)

Notamment par le fait de **créer un comité de suivi du développement.**

Ce comité rassemble les maires des 4 communes concernées et 1 ou 2 élus référents par commune. Des représentants des 2 CdC sont intégrés à ce comité. Il se réunit 1 x trimestre.

Son rôle :

- Valider le plan d'information-concertation,
- Suivre les avancées des études,
- Suivre les avancées du plan d'information-concertation
- Et aussi : visites de parcs éoliens, discussions sur la participation...

**Plus d'Information des habitants,** notamment

- Aller à la rencontre des riverains les plus proches, en porte-à-porte, recueillir les avis et points de vue, répondre aux 1ères questions.
- A chaque étape importante du développement du projet, éditer et distribuer une lettre d'information dans les boîtes aux lettres des habitants des 4 communes du projet.
- De même avec la presse locale, informer le territoire des grandes étapes du projet :
  - Lancement des études et du plan de concertation (1<sup>er</sup> sem 2017)
  - Le projet avant dépôt du dossier (juin 2018)
  - Le projet avant enquête publique (fin 2018)

**Faire de la pédagogie et de la concertation :** Dans chaque commune, constituer un « groupe de travail éolien » (max. 20 pers.) pour participer à des ateliers thématiques de suivi du développement et de compréhension des enjeux.

Ces ateliers de concertation se tiendront dans chaque commune à chaque étape importante du développement et auront pour rôle :

- Initier les habitants à l'éolien,
- Faire la pédagogie des impacts et de leur maîtrise,
- Suivre l'avancement des études,
- Concerter les bénéfices du projet pour chaque commune,
- Identifier les modalités de participation financière des citoyens.

Monsieur Muselier termine sa présentation en faisant une synthèse du planning prévisionnel des différentes étapes de la vie du parc éolien :

Printemps 2017-Eté 2018

■ **Etude écologique**

- Etude écologique :
  - Premières sorties début mars et pré-diagnostic naturaliste engagé
  - Présentation en Mai 2017 à la DREAL - Cadrage et recommandations
  - Fin état initial et recommandations - Avril 2018 (4 cycles biologiques)

■ **Etude paysagère et acoustique**

- Etude acoustique :
  - 2 Campagnes de mesurages (période végétative et sans feuilles)
  - Sept/Oct 2017 et Janv/Février 2018
  - Pose d'une quinzaine de sonomètres pour qualifier l'ambiance acoustique de l'environnement du site

- Etude paysagère :
  - Analyse du site et de ses composantes paysagères
  - Choix des points de vue et photomontages (Déc 2017 à Mars 2018)
- Etude de vents :
  - Pose d'un mât de mesure (mars 2018) et analyse du gisement éolien
- **Etude d'impact**
- **Dépôt du dossier en préfecture**

Novembre 2018-Milieu d'année 2019

- **Instruction**
- **Enquête publique**

#### **1er Objet : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 27 février 2017**

Monsieur le Maire met le compte rendu du 27 février 2017 à l'approbation des membres du Conseil et demande s'il y a des commentaires à formuler.

Approbation du compte rendu du conseil Municipal du 27 février 2017, à l'unanimité des présents et représentés.

#### **2ème Objet : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 27 mars 2017**

Monsieur le Maire met le compte rendu du 27 mars 2017 à l'approbation des membres du Conseil et demande s'il y a des commentaires à formuler.

Madame Florence PILET déclare qu'elle n'a pas pris part au vote de la Subvention à l'association Coudreliens.

Approbation du compte rendu du conseil Municipal du 27 mars 2017, à l'unanimité des présents et représentés.

#### **4ème Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 SERVICE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2017 du service Assainissement par chapitre, comme il a été transmis aux membres du conseil municipal par courrier :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2017
011	Charges à caractère général	25 900,00 €
012	Charges de Personnel	7 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	27 042,44 €
042	Opérations d'ordres	19 371,00 €
65	Autres Charges de gestion courante	3 200,08 €
66	Charges financières	5 600,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>89 113,52 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2017
002	Excédent reporté	45 985,77 €
70	Produits de services	33 901,75 €
75	Autres produits de gestion	- €
77	Produits exceptionnels	9 226,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>89 113,52 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2017
001	Déficit reporté	- €
13	Subventions	9 226,00 €

16	Emprunt	10 000,00 €
23	Immobilisations en cours	43 556,65€
<b>TOTAL</b>		<b>62 782,65 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES</b>		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2017
001	Excédent reporté	16 369,21 €
10	Dotations, Fonds divers	- €
16	Emprunt et dépôts & cautionnement	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	27 042,44 €
040	Opérations d'ordres	19 371,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>62 782,65 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE** le budget primitif 2017 pour le service assainissement : équilibré à 89 113,52 € en fonctionnement et à 62 782,65 € en investissement.

### **5ème Objet : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : COMPETENCE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération du Conseil Communautaire du 16 février 2017 concernant la prise de compétence « Réalisation du Programme Local de l'Habitat PLH » dans le cadre de sa compétence optionnelle « Politique du logement et cadre de vie », Il informe les membres du Conseil que suite à la loi ALLURE et la loi NOTRe, les communes ont de plus en plus de mal à garder la maîtrise de leur Plan local d'Urbanisme (PLU). Il existe un groupe de travail pour la mise en place d'un PLUi, mais que celui-ci est très encadré par la loi, que toutes modifications permettant de garder des spécificités locales sont très complexes.

Monsieur Marcel MIARD demande quelles seraient les conséquences d'un vote contre cette prise de compétence. Monsieur le Maire répond que cette compétence a été votée au Conseil Communautaire mais qu'elle ne peut être acceptée qu'à la majorité des 2/3 des communes membres.

Monsieur le Maire met au vote la proposition de la Communauté de Commune du Gesnois Bilurien pour la prise de compétence « Réalisation du Programme Local de l'Habitat PLH »,

**Vu** l'article L 5 211-17 du Code Général des Collectivités territoriales qui prévoit que les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leur compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi, ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaire à leur exercice.

**Considérant** que les transferts sont décidés par délibération concordantes de l'organe délibérant et des conseillers municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale

**Vu** la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 qui prévoit que les EPCI élaborant un PLUi tenant lieu de PLH (PLUi-H) doivent être doté d'une compétence en matière d'habitat.

**Vu** la délibération n°2017\_02\_D46 de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien, en date du 16 février 2017, portant modification de ses statuts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (3 CONTRE, 1 POUR, 7 ABSTENTIONS)

- **REFUSE** la modification des statuts de la communauté de communes pour :
  - Prise de la compétence « Réalisation du Programme Local de l'Habitat PLH » dans le cadre de sa compétence optionnelle « Politique du logement et cadre de vie »,
  - Modification de l'article 4 des statuts de la communauté de communes pour intégrer cette compétence

## **6ème Objet : AUTORISATION DE DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC : RUE DU CHEMIN DE FER ET PLACE DE L'ANCIENNE GARE**

Monsieur le Maire précise que cet objet fait suite à la décision du Conseil Municipal d'octobre 2016, validant le principe d'échange avec Sarthe Habitat.

**Vu** l'avis du Service France Domaine en date du 16 novembre 2016,

**Vu** l'article L 141-3 du Code de la Voirie routière, l'échange de terrain envisagé n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie, le déclassement préalable, avant aliénation, des parcelles B N°1241 et 1242 d'une superficie totale de 12m<sup>2</sup>, est dispensé d'enquête publique.

**Vu** la demande de Sarthe Habitat du 16 novembre 2017

**Considérant** la nécessité de délibérer sur le déclassement des parties du domaine public, d'approuver le projet d'échange de terrain avec Sarthe Habitat, et toutes les modalités nécessaire à l'établissement de cet échange,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le déclassement des tenements de 3 centiares (3m<sup>2</sup>) et de 9 centiares (9m<sup>2</sup>) du Domaine Public communal situés rue du chemin de fer et Place de l'ancienne Gare, sans enquête publique préalable, et leur intégration dans le domaine privé de la commune, sous les numéros 1241 et 1242 section B, en vue de leur aliénation,
- **APPROUVE** le projet d'échange de terrain, qui se fera dans les conditions suivantes :
  - Terrain cédés par la commune au profit de Sarthe Habitat, pour une superficie totale de 12m<sup>2</sup>, déterminée comme suit :
    - Section B n°1241 issu du Domaine public d'une superficie de 3m<sup>2</sup>
    - Section B n°1242 issu du Domaine public d'une superficie de 9m<sup>2</sup>
  - Terrain cédés par Sarthe Habitat au profit de la Commune, pour une superficie totale de 149m<sup>2</sup>, déterminée comme suit :
    - Section B n°1236 d'une superficie de 8m<sup>2</sup>
    - Section B n°1238 d'une superficie de 106m<sup>2</sup>
    - Section B n°1239 d'une superficie de 32m<sup>2</sup>
    - Section B n°1240 d'une superficie de 3m<sup>2</sup>
- **DIT** que l'échange de terrain se fera à l'euro symbolique. Il n'y aura pas de soulte.
- **DIT** que l'acte authentique sera rédigé aux frais de Sarthe Habitat pour régulariser cet échange,
- **DIT** que les frais inhérents à cet échange de terrains seront à la charge de Sarthe Habitat (frais de géomètre, de rédaction et de publication de l'acte...)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cet échange,

## **INFORMATIONS DIVERSES**

☞ Compte-tenu de la vétusté des panneaux actuels, Monsieur le Maire propose d'acheter

de nouveaux panneaux électoraux.

***Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'acheter de nouveaux panneaux électoraux pour les prochaines élections.***

- ☞ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il reste un créneau de libre pour la tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles, au poste de 2<sup>nd</sup> assesseur de 13h30 à 16h30 le dimanche 7 mai 2017.
- ☞ Monsieur le Maire informe qu'à la suite de l'assemblée Générale de l'Association des Amis de l'Eglise des Loges du 08/04/2017, un nouveau bureau a été élu :
  - Madame BELLAMY : Présidente
  - Madame LEROY : Vice-Présidente
  - Monsieur ROUILLER : Trésorier
- ☞ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a reçu des éléments sur les vitraux de la part de la DRAC. Une commission doit avoir lieu fin avril.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ☞ Monsieur Damien RICAUX demande si la Commune a bien reçu les informations concernant la nouvelle Association « Mémoire des Anciens Internés du Camp de la Pierre de Coudrecieux » afin qu'ils puissent avoir le siège de l'association à la Mairie. Monsieur le Maire répond qu'un courrier leur a bien été adressé pour la domiciliation à la Mairie, et qu'il est dans l'attente de la copie de la déclaration en Préfecture ainsi que la parution des statuts dans le Journal Officiel.

### **Séance levée à 21h45**

Monsieur le Maire demande si le public a des questions :

M. GONET regrette que Monsieur le Maire n'ait pas parlé du Projet Eolien lors de ses vœux. Monsieur le Maire déclare qu'il était trop tôt lors des vœux car la commune de ne disposait pas d'éléments pour répondre à ce sujet.

Mme ROUAULT précise qu'elle a participé à diverses réunions à Parigné L'Evêque, sur ce type de projet, que l'enquête publique a eu lieu 3 à 4 années après le lancement de celui-ci, qu'elle a pu avoir des avis extérieurs, et a trouvé les échanges très intéressants. Le débat d'aujourd'hui a apporté certaines informations.

Il est demandé comment seront choisis les groupes de travail. Monsieur le Maire répond qu'ils s'adresseront notamment :

- Aux riverains
- Vie Locale (Eventuellement le président de certaines association)

Pour extrait conforme,  
Suivent les signatures au registre  
Le Maire, Laurent GOUPIL